

Taxation of Agricultural Land in Underdeveloped Economies,
par HASKELL-P. WALD. Un vol., 6¾ po. x 8½, relié, 231 pages —
S.-J. REGINALD SAUNDERS & Co. LTD, Toronto, 1959 (\$5.95)

Camille Martin

Volume 35, numéro 2, juillet–septembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001480ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001480ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1959). Compte rendu de [*Taxation of Agricultural Land in Underdeveloped Economies*, par HASKELL-P. WALD. Un vol., 6¾ po. x 8½, relié, 231 pages — S.-J. REGINALD SAUNDERS & Co. LTD, Toronto, 1959 (\$5.95)]. *L'Actualité économique*, 35(2), 360–361. <https://doi.org/10.7202/1001480ar>

Taxation of Agricultural Land in Underdeveloped Economies, par HASKELL-P. WALD. Un vol., 6 $\frac{3}{4}$ po. \times 8 $\frac{1}{2}$, relié, 231 pages. — S.-J. REGINALD SAUNDERS & CO. LTD, Toronto, 1959. (\$5.95).

L'effort sans précédent qui est déployé dans notre monde contemporain pour rompre «le cercle vicieux de la pauvreté» a suffi à convaincre que ni les leçons de l'expérience des pays avancés ni les conclusions des doctrines classiques n'ont d'application directe aux problèmes vitaux de finances publiques des pays sous-développés. De là la nécessité d'aborder dans un esprit et une optique essentiellement nouveaux, tant au niveau théorique que pratique, les problèmes de ces pays. Effectivement, on en est venu à interpréter les principes de finances publiques en fonction du contexte économique de ces pays en voie de développement. Cette interprétation réclame, entre autres choses, la synchronisation de la politique de taxation avec la marche de la croissance économique et un choix éclairé des sources de revenu les plus appropriées aux divers degrés de développement. C'est ainsi que l'on a fini par reconnaître dans la mobilisation des épargnes domestiques un facteur de développement de premier ordre et que l'on étudie actuellement les meilleurs moyens de consacrer la plus forte partie possible de l'augmentation de revenu découlant du développement économique. C'est dans ces perspectives que se présente le problème de l'imposition des terres agricoles des pays sous-développés.

L'impôt foncier, la forme d'imposition la plus ancienne, après avoir connu un déclin de faveur, si l'on peut ainsi dire, est en train d'opérer un retour, en particulier dans les pays sous-développés où le besoin de revenus additionnels coïncide avec la possibilité d'amélioration de la structure et de l'administration de cet impôt. Dans ces pays, les prélèvements sous cette forme sont souvent le seul moyen de tirer du secteur agricole des revenus proportionnés à l'importance qu'il y tient. Une réévaluation dans ce domaine semble de plus arriver à son heure, alors que la réforme agraire est bien amorcée dans plusieurs pays et que tout indique que les barrières qui s'opposaient aux changements dans la structure de cet impôt semblent en voie de disparaître.

L'auteur a voulu profiter des circonstances favorables pour montrer comment l'impôt foncier peut devenir un instrument de financement du développement économique. Son étude est avant tout un inventaire général et une appréciation des méthodes et des procédés de taxation mis en œuvre au cours des âges dans les différentes parties du monde. Elle est orientée de façon à mettre à la disposition des pays sous-développés l'ensemble des renseignements disponibles en ce qui les concerne, à soumettre les principales méthodes à l'épreuve des critères propres à ces pays et à tirer de tout cela des leçons utiles à la réforme des méthodes.

Après une description détaillée des différentes méthodes de taxation de la terre dans les diverses parties du monde (première partie), vient une analyse des principales méthodes du point de vue de l'équité, de la politique économique et de l'administration (deuxième partie). Enfin (troisième partie) viennent les

conclusions pratiques dans lesquelles l'auteur montre comment un tel impôt convenablement bâti et appliqué peut être une solution aux pressants problèmes fiscaux des pays sous-développés.
Camille Martin

Introduction à la science politique, par JEAN MEYNAUD. Un vol., 9 po. × 6, relié, 369 pages. — CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, boul. Saint-Michel, Paris-V^e, 1959.

La science politique, nous dit l'auteur, fut longtemps soumise à ses «vieux maîtres». Des générations ont posé que Platon n'était pas dépassé; d'autres se sont réclamées de Montesquieu, de Jean-Jacques Rousseau ou de Machiavel. Or il devient impossible de ne pas admettre que *Le Prince* a vécu et, dans le cadre de nos institutions modernes, a perdu sa place, puisqu'il y a perdu le pouvoir de dicter aux masses sa volonté arbitraire. En outre, la diversification des institutions politiques existantes ne permet pas les généralisations faciles. Ce qui est valable pour la Suisse ne l'est pas pour les États-Unis, bien que dans les deux cas, il s'agisse de fédérations. La monarchie favorisait certaines règles générales; entre dynasties existaient, après tout, des liens de parenté incontestables. Les réactions des démocraties sont désormais beaucoup plus imprévisibles.

Si la science politique acquiert graduellement droit de cité, elle est d'autant plus difficile à établir qu'elle pose des problèmes graves. Ainsi la science doit être, en principe, libérée de l'élément passionnel, alors que la politique tend à fausser les jugements. Il s'agit néanmoins de s'attacher au domaine du concret en étudiant le fonctionnement des institutions en vigueur et des groupes qui exercent sur elles des pressions. Ensuite, il faudra observer le comportement sociologique des nations pour comprendre les motifs des groupes politiques existants.

Les recherches dans le domaine politique sont particulièrement difficiles à effectuer, à cause des difficultés de disposer de sources suffisantes, quand ce ne serait que pour des motifs de sécurité nationale. L'analyse statistique, le comptage, l'échantillonnage, des enquêtes minutieuses, laissent entrevoir cependant de vastes possibilités.

Il est incontestable que la science politique ne peut être envisagée comme totalement indépendante; elle sera toujours liée avec la sociologie, le droit et l'économie. La démographie, l'histoire et la géographie ne peuvent non plus être ignorées du théoricien, mais l'essentiel consiste à établir un rapport valable entre toutes ces études. En outre, il est fondamental de comprendre au départ que la science politique ne doit pas être considérée comme une sorte de livre de recettes dans lequel les gouvernements puiseront des leçons, mais comme un effort de recherches et d'études qui permettra de rassembler et d'expliquer les expériences passées et présentes sous une forme aussi objective que possible. Quelle est la répartition du pouvoir, s'effectue-t-elle selon le schéma institutionnel en vigueur dans un pays donné? Voici les questions qu'il s'agit de clarifier.